

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/08/2017

Dossier complet le :

01/08/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0179

### 1. Intitulé du projet

Promotion du Lot C3 de la ZAC de l'Horloge, à Romainville

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL en cours d'immatriculation

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gestionnaire SNC COGEDIM PARIS METROPOLE ( FELIX LENGLIN)

RCS / SIRET

3 1 2 2 9 3 9 1 6

Forme juridique

Société par action simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	10 000 m <sup>2</sup> SDP < projet (environ 14 500 m <sup>2</sup> SDP) < 40 000 m <sup>2</sup> SDP

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la promotion du lot C3 (C3a et C3b), situé dans le Nord-Est du périmètre de la ZAC de l'Horloge à Romainville. Les emprises du lot C3 (5 212m<sup>2</sup>) sont bordées par le rue de la Commune de Paris, jonction entre la RN3 et la RD116.

Le projet propose de développer :

- environ 14 000m<sup>2</sup> de SDP de logements, sur deux bâtiments distincts du lot C. Il s'agit des bâtiments C3a et C3b.
- environ 500m<sup>2</sup> de SDP de commerces/bureaux/activités.

Les constructions sont accompagnées d'espaces verts d'agrément et de toitures végétalisées.

Les promotions s'inscrivent dans un secteur en mutation urbaine, initiée par les travaux de ZAC (création/réalisation) de la commune et de la communauté d'agglomération

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet accompagne la volonté locale de densification du parc habité, dont les grandes directives sont dictées par le SDRIF. Le projet développera un programme de construction de près de 220 logements neufs, de 60m<sup>2</sup> en moyenne, sur deux bâtiments (en R+6+A).

Le projet développe un total d'environ 14 500m<sup>2</sup> de Surface De Plancher (SDP).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le dossier de création et le dossier de réalisation de la ZAC ont d'ores et déjà été approuvés.

Le planning de la ZAC stabilisé au dépôt du dossier de ZAC était le suivant (le développement est aujourd'hui retardé par rapport à l'estimation faite initialement) :

2014-2018 : 1e phase opérationnelle

- Réalisation de logements et d'un pôle commercial « village de marques » sur le secteur des écuries (en cours)
- 1e tranche du parc d'activités le long de l'ex-RN3
- Réalisation d'immeubles de logements, dont certains comprennent des commerces et activités en rez-de-chaussée, sur le secteur Jean-Jacques Rousseau et le secteur du Coteau

2019-2024 : 2e phase opérationnelle

- Poursuite du parc d'activités et des logements
- Construction de bureaux et d'un lycée.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet qui se développera sur des terrains d'une superficie de 5 212m<sup>2</sup>, se compose d'environ 220 logements collectifs (2 bâtiments en R+6+A), développant une SDP d'environ 14 500m<sup>2</sup>.

Un niveau de sous-sol est prévu sur l'ensemble de la parcelle.

Les accès seront prévus depuis les espaces publics :

- de la Rue de la Commune de Paris,
- de la Fondation Fiminco.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création et réalisation de ZAC en 2011.

Dossier Loi sur l'Eau à l'échelle de la ZAC.

Demande de permis de construire à venir pour le développement du lot C3.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des terrains.....	5 121m <sup>2</sup>
SDP.....	14 500m <sup>2</sup> de SDP
Gabarit des bâtiment.....	R+6+A
Nombre de logement.....	Env. 220
Création de voirie.....	Non
Stationnement en sous-sol.....	Oui, sur 1 niveau

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Lot C3 de la ZAC de L'horloge, Romainville (93), le long de la Rue de la Commune de Paris

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8 ° 8 9 ' 5 5 " 87 Lat. 2 ° 4 3 ' 3 0 " 37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Le projet s'implante entièrement sur Romainville

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 est répertoriée sur le territoire de Romainville. Il s'agit de la ZNIEFF 1 des Prairies Humides au fort de Noisy, située à environ 1.5km au Sud-Est du site. il n'y a pas de lien écologique apparent entre la ZNIEFF et le site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est à environ 1.5 km du site du projet, au sein de la ZNIEFF 1 des Prairies Humides au fort de Noisy. Il s'agit de l'APB du Glacis du Fort de Noisy-le-Sec (FR3800418)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PRN dans le Département de la Seine-Saint-Denis.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur appartient au périmètre du PPBE de la CA Est-Ensemble. Le secteur de la commune a été identifié comme zone prioritaire d'intervention du Département. Il s'inscrit dans les fuseaux de bruit de la voie ferré (catégorie 1), de la RN3 et de la RD116 (catégorie 3).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans le périmètre de protection de certaines parties du Cimetière Musulman (Bobigny), inscrit au titre des Monuments Historiques le 25 janvier 2006.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à la cartographie publiée par la DRIEE-if, la ZAC de l'Horloge n'est pas répertoriée comme appartenant à une zone potentiellement humide. En revanche le lot C3 est en limite avec une zone classe 3 des enveloppes d'alerte.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques naturels de Romainville est en cours de révision sous la direction des Services de l'Etat. Le plan de prévention des risques naturels attaché à la présence d'anciennes carrières souterraines a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 octobre 2001. La présence de carrière ne concerne pas le site étudié.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans une zone où le sol est pollué suite aux activités suivantes: - Biocitech Sas (zone Centrale et Zone écuries); Industrie pharmaceutique - Sanofi Chimie Centre De Production Romainville; Chimie, phytosanitaire, pharmacie. L'étude d'impact de la ZAC présente le repérage des pollutions faites en 2007. Le site d'implantation du lot C3 est concerné par d'éventuelles pollutions ponctuelle (potentiels PCB et HAP).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Romainville, située dans le bassin Seine-Normandie, est située dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 2 km du projet sur la commune Le Pré-Saint-Gervais (93) : la Cité Jardin
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS la plus proche du site est située à environ 3.3km. Il s'agit de l'entité du Parc Départemental Jean Moulin (ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis) à Bagnolet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études préalables de dépollution et de qualité de la nappes menées ont permis de définir le niveau statique de la nappe à environ 10m sous le TN. Dans cette configuration, le niveau de sous-sol prévu pour les parkings ne serait pas en interaction avec le projet, ni en phase exceptionnelle d'exploitation (cru de nappe), ni en phase de réalisation (fouille) Aucun prélèvement n'est pré-supposé, hormis pour l'approvisionnement en eau potable des promotions.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 1 niveau de sous-sol et aux fondations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est consommateur de matériaux de construction.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence de richesse sur site, le projet n'est pas à même de dénaturer ou détériorer l'écologie du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun transect écologique ne mets en relation le site et la ZPS la plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'influence sur les zones inondables, ou à risque, de la commune. Il n'intercepte aucun zonage à risque.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit au niveau d'un ancien site industriel, dont la vocation est d'accueillir des habitats et des activités.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par la présence d'une réseau gaz ainsi que d'un réseau électrique HT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Romainville est concerné par les risques naturels suivants : - Mouvements de terrains dus au phénomène de retrait et de gonflement des argiles - le site est en zone d'aléa moyen - Mouvements de terrain dus à la présence d'anciennes carrières souterraines - le site n'est pas concerné - Inondations par débordement indirect et inondations pluviales urbaines - le site n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site fait l'objet d'un plan de gestion encadré par l'arrêté préfectoral du 24 août 2015. Les travaux de réhabilitation pour un usage industriel réalisés par SANOFI CHIMIE sont en cours. Une étude de risque sanitaire sera réalisée permettant de vérifier la compatibilité du projet et de ses nouveaux usages avec l'état environnemental résiduel de la zone. Certaines des études sont proposées en annexe volontaire n°8.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de déplacement (05/2017) a été menée dans le cadre des réflexions associées à la ZAC de l'Horloge (annexe volontaire n°8). Ces impacts sont estimés sur la base des trafics de 2011 et des trafics générés. Ils ne prennent pas en compte, ni l'arrivée d'infrastructures de transport, ni le report potentiel de véhicules de la rue Gaston Roussel... Les modélisations ne montrent pas de saturation du réseau à l'horizon futur de mise en service.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public qui sera installé sera source d'émission lumineuse. La création de nouveaux logements sera accompagnée de nouvelles installations de sources lumineuses, notamment pour l'éclairage des espaces communs extérieurs.</p> <p>A noter toutefois que les activités industrielles étaient également source de nuisances lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont faibles. Ils sont principalement de deux sorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emissions liées au chauffage des bâtiments.</li> <li>- Emissions liées au trafic généré et induit.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux pluviales et des eaux usées dans le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déblais inertes / non inertes seront envoyées dans des installations de stockage adéquates.</li> </ul> <p>En phase exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordures ménagères (déchets non-dangereux) produites par les habitants et collectées au sein de bornes d'apport</li> <li>- Les eaux usées qui seront dirigées vers le réseau communal.</li> </ul>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura des incidences positives en permettant une offre de logement supplémentaire pour accueillir de nouveaux habitants sur la commune Romainville, ce qui contribuera à la dynamique démographique de la région

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts doivent être étudiés dans le contexte d'ensemble de la ZAC de l'horloge, la promotion du lot C3 n'étant qu'une des parties prenantes de l'aménagement de la ZAC, qui s'étend sur plus de 50ha.

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de ZAC met en avant des enjeux et incidences sur les problématiques associées à :

- La géologie du secteur et la réalisation de campagnes géotechniques au sens de la NFP 94-500
- La pollution et dépollution du site, dont les études sont à approfondir dans les phases d'études à venir.
- La prise en compte des installations classées BIOCITECH et AVENTIS (et des ouvrages restants encore sur site),
- La prise en compte des prescriptions de l'ABF
- L'assainissement en phase chantier et exploitation,
- Les déplacements à l'échelle de la ZAC et à l'extérieur.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les impacts sur les différents compartiments urbains ont déjà pu être évalués au sein de l'étude d'impact du projet de la ZAC de l'horloge de Romainville.

A l'échelle du lot C3, les impacts du projet sur l'environnement et la santé humaine restent faibles à nuls.

Les études de conceptions seront cependant enrichies des derniers éléments entrants tels que les conclusions des études géotechniques

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet de promotion du lot C3 ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact. Le pétitionnaire s'engagera toutefois à entreprendre les études identifiées dans le dossier d'étude d'impact du dossier de ZAC.

C'est notamment le cas pour la pollution, dont les études ont été menées et sont proposées en annexe volontaire n°9.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Analyse de la compatibilité du projet avec le PLU et notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la commune de Romainville (annexe volontaire n°7) - Etude de déplacement (annexe volontaire n°8) - Etudes de pollution (annexe volontaire n°9) - Etude d'impact de la ZAC de l'horloge et compléments (annexe volontaire n°10)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Boulogne-Billancourt

le, 25/07/2017

Signature

**SNC COGEDIM PARIS METROPOLE**

8 Avenue Delcassé

75008 PARIS

Tél. : 01.56.26.24.00

RCS PARIS 319 293 916 (0049)

Au capital de 320.000 € - APE 4110A

TVA Intracommunautaire FR 67 319 293 916

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

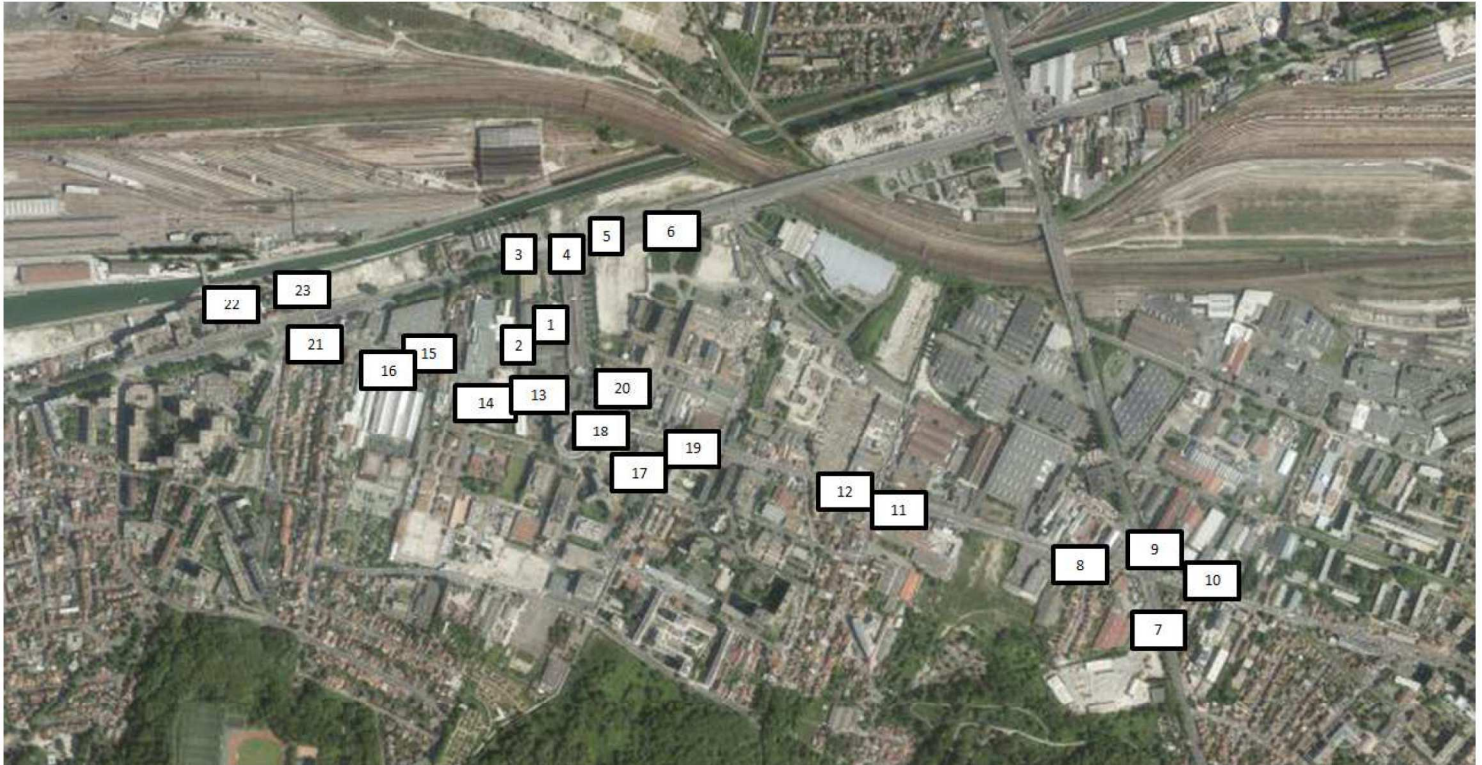


Figure 2 : Plan de situation

### 3.3 Reportage photographique (annexe obligatoire n°3)

Un reportage photographique a été mené sur site le vendredi 13 juillet 2017. Les photographies sont présentées pages suivantes.

Le plan de localisation des photographies est proposé ci-dessous.



**Figure 3 : Plan de localisation des photographies**

**RUE DE LA COMMUNE DE PARIS**



**Photographie 1 : Rue de la commune de Paris vers le Nord**



**Photographie 2 : Rue de la commune de Paris vers le Sud**



**Photographie 3 : Abords de la RN3 vers l'Est, à l'intersection de la rue de la commune de Paris**



**Photographie 4 : Abords de la RN3 vers l'Ouest, à l'intersection de la rue de la commune de Paris**

**RUE DE METZ (le long de la RN3)**



**Photographie 5 : Intersection Rue de la commune de Paris / RN3**



**Photographie 6 : Rue de Metz vers l'Est**



**CARREFOUR RUE DU PARC – AVENUE GASTON ROUSSEL**



**Photographie 7 : Carrefour rue du parc – avenue Gaston Roussel (vue vers le Sud)**



**Photographie 8 : Carrefour rue du parc – avenue Gaston Roussel (vue vers l'Ouest)**



Photographie 9 : Carrefour rue du parc – avenue Gaston Roussel (vue vers l'Est)



Photographie 10 : Carrefour rue du parc – avenue Gaston Roussel (vue vers le Nord)

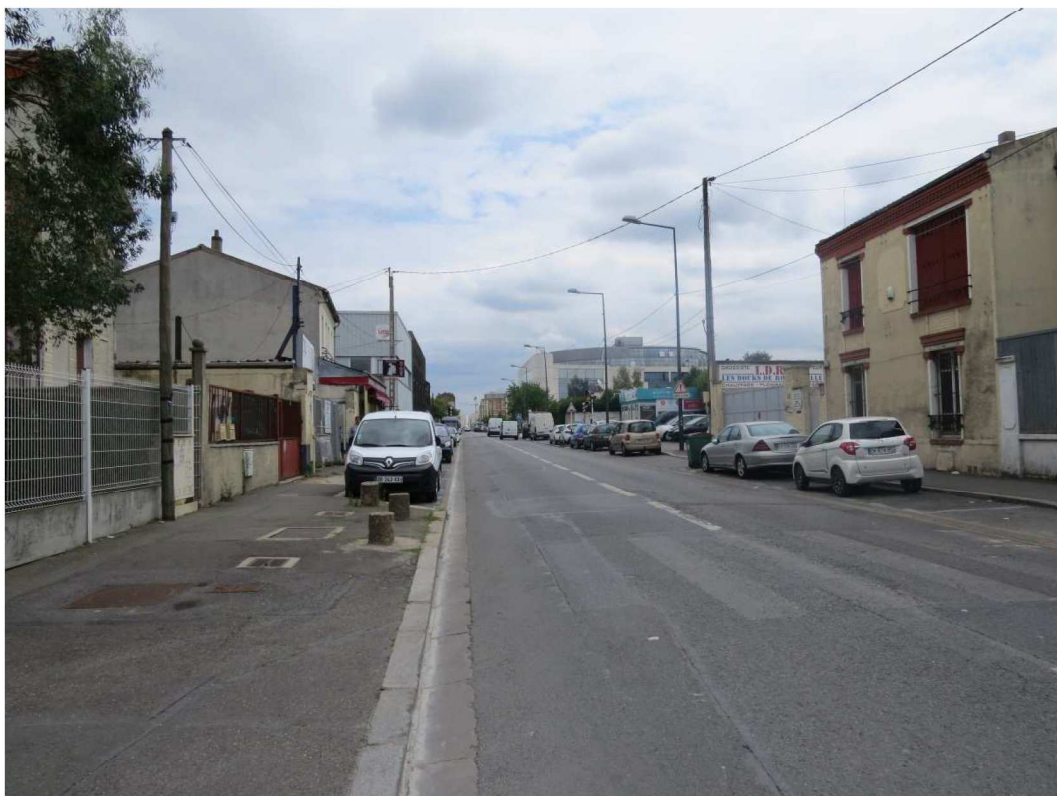
**RUE GASTON ROUSSEL**



**Photographie 11 : Avenue Gaston Roussel vers l'Est**



**Photographie 12 : Avenue Gaston Roussel vers l'Ouest**



**Photographie 13 : Avenue Gaston Roussel vers l'Est**



**Photographie 14 : Avenue Gaston Roussel vers l'Ouest**



**Photographie 15 : Avenue Gaston Roussel vers l'Est**



**Photographie 16 : Avenue Gaston Roussel vers l'Ouest**

**CARREFOUR AVENUE GASTON ROUSSEL – RUE LOUISE DORY**



**Photographie 17 : Carrefours avenue Gaston Roussel – Rue Louise Dory (vers le Sud)**



**Photographie 18 : Carrefours avenue Gaston Roussel – Rue Louise Dory (vers l'Ouest)**



Photographie 19 : Carrefours avenue Gaston Roussel – Rue Louise Dory (vers l'Est)



Photographie 20 : Carrefours avenue Gaston Roussel – Rue Louise Dory (vers le Nord)

**CARREFOUR DES LIMITES**



Photographie 21 : Carrefours des limites (vue vers l'avenue Gaston Roussel)



Photographie 22 : Carrefours des limites (vue vers l'Ouest)





**Photographie 23 : Carrefours des limites (vue vers l'Est)**

### 3.4 Présentation du projet (annexe obligatoire n°4)

#### 3.4.1 Les objectifs de la ZAC

Le projet de la ZAC de l'Horloge a pour objectif de transformer ce secteur de Romainville (ancien secteur industriel) en un véritable « quartier de ville ». L'ambition à l'échelle de la ZAC est de :

- Créer des logements pour faire de ce quartier un endroit habité. Il s'agit de permettre aux Romainvillois d'accéder à la propriété sans quitter leur ville d'origine, et plus largement de développer une offre face à la tension du marché immobilier francilien en première couronne.
- Retrouver un environnement agréable, ouvert sur les éléments naturels qui l'entourent : la corniche des forts et le canal de l'Ourcq. Le projet prévoit la création d'espaces publics, notamment la place de l'Horloge, où l'eau et les végétaux prendront une place importante. Les axes de transit actuels seront requalifiés pour permettre une circulation plus apaisée. De nouvelles rues faciliteront les déplacements piétons à travers le quartier.
- Préserver les éléments de patrimoine bâti remarquable en partie liés au passé industriel, en les intégrant au projet urbain.
- Développer une offre commerciale importante proposant à la fois un pôle attractif de type « village de marques », une offre de restauration plus importante sur l'avenue Gaston Roussel, mais également des commerces de proximité à destination des habitants.

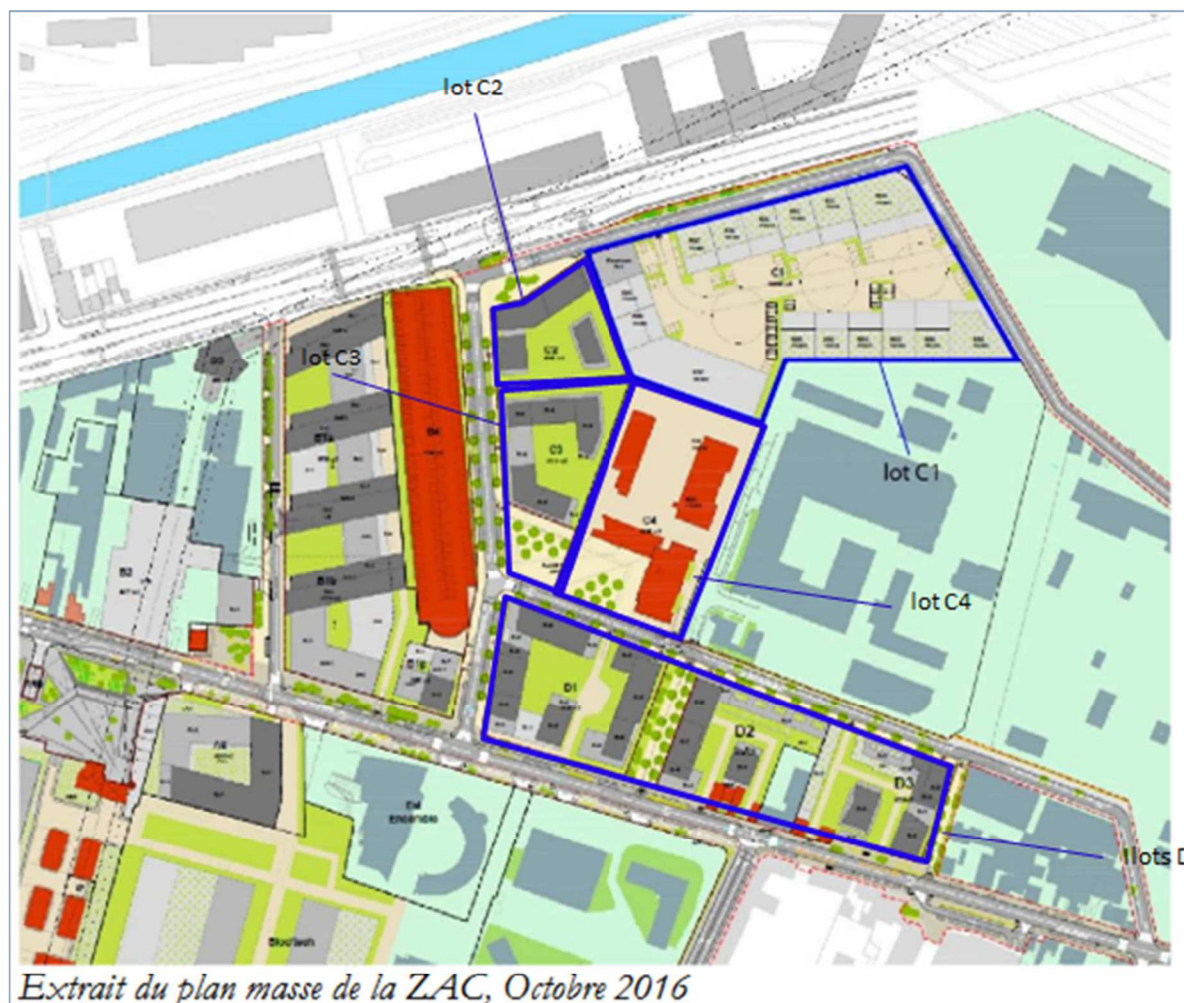


Figure 4 : Localisation du lot C3 dans les lots du Nord-Est de la ZAC

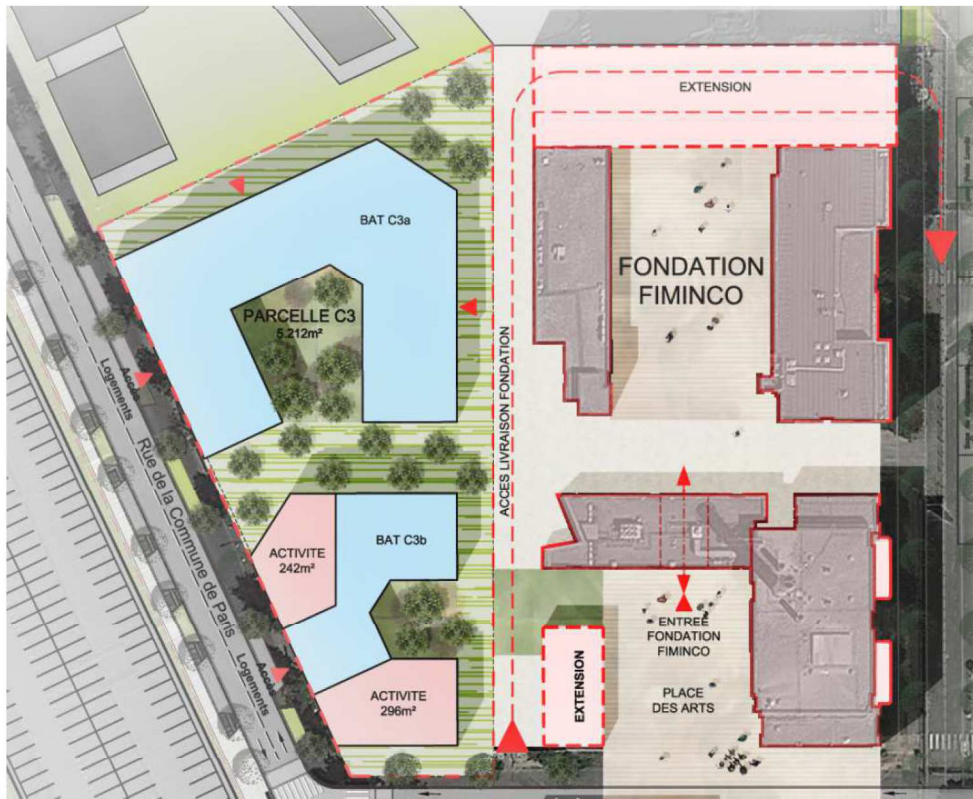


Figure 5 : Plan masse du programme (hors emprise FONDATION FIMINCO)

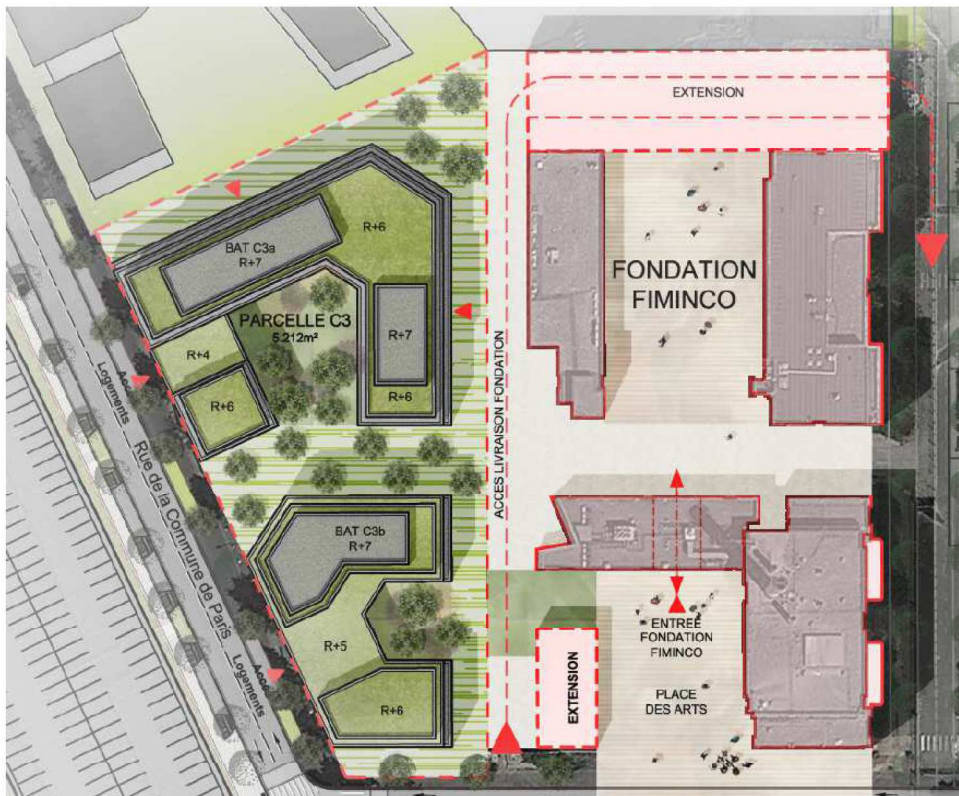
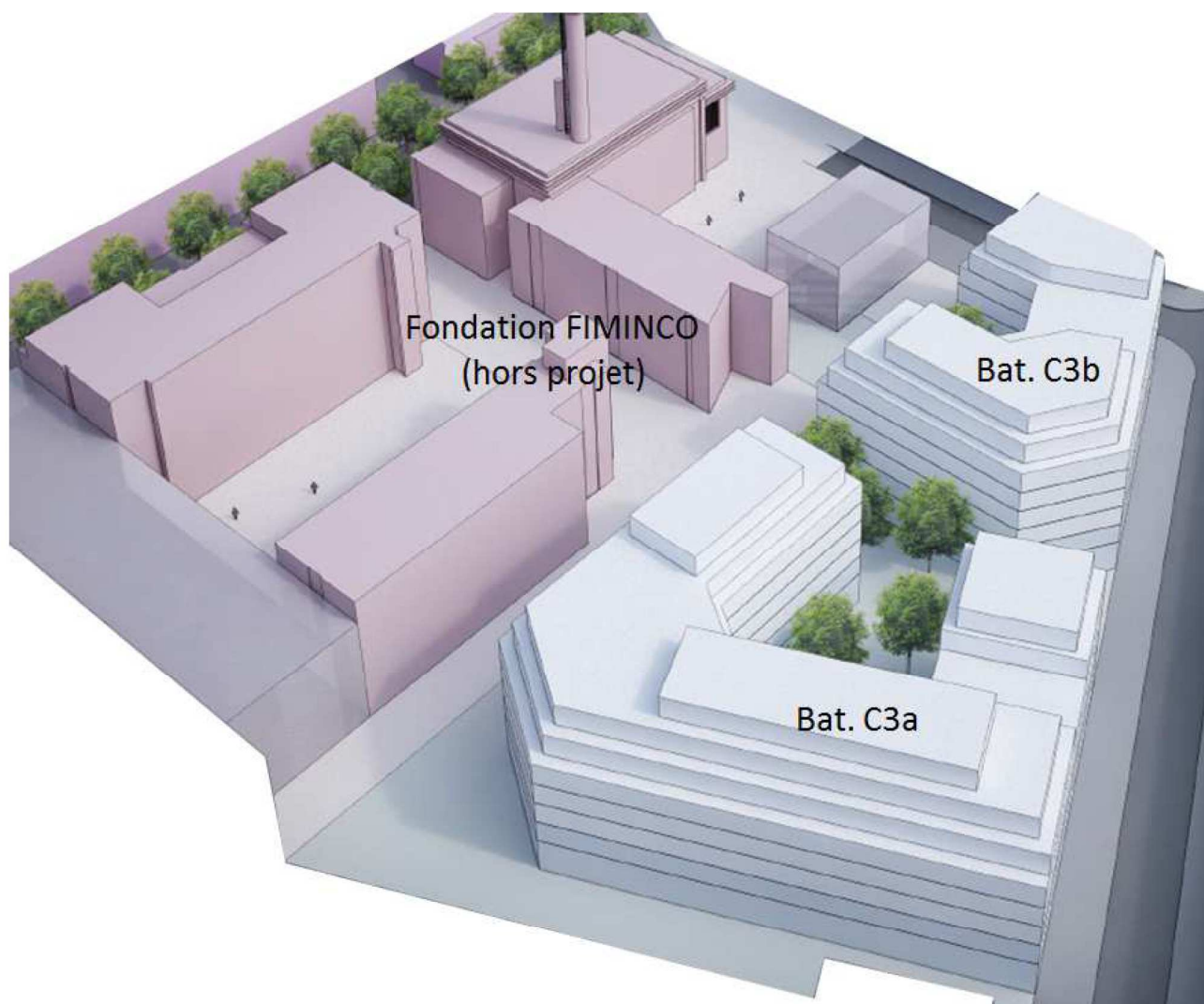


Figure 6 : Hauteur des bâtiments (hors emprise FONDATION FIMINCO)



**Figure 8 : Croquis en perspective du projet (vue du Nord vers le Sud)**



Figure 9 : Plan des abords du site

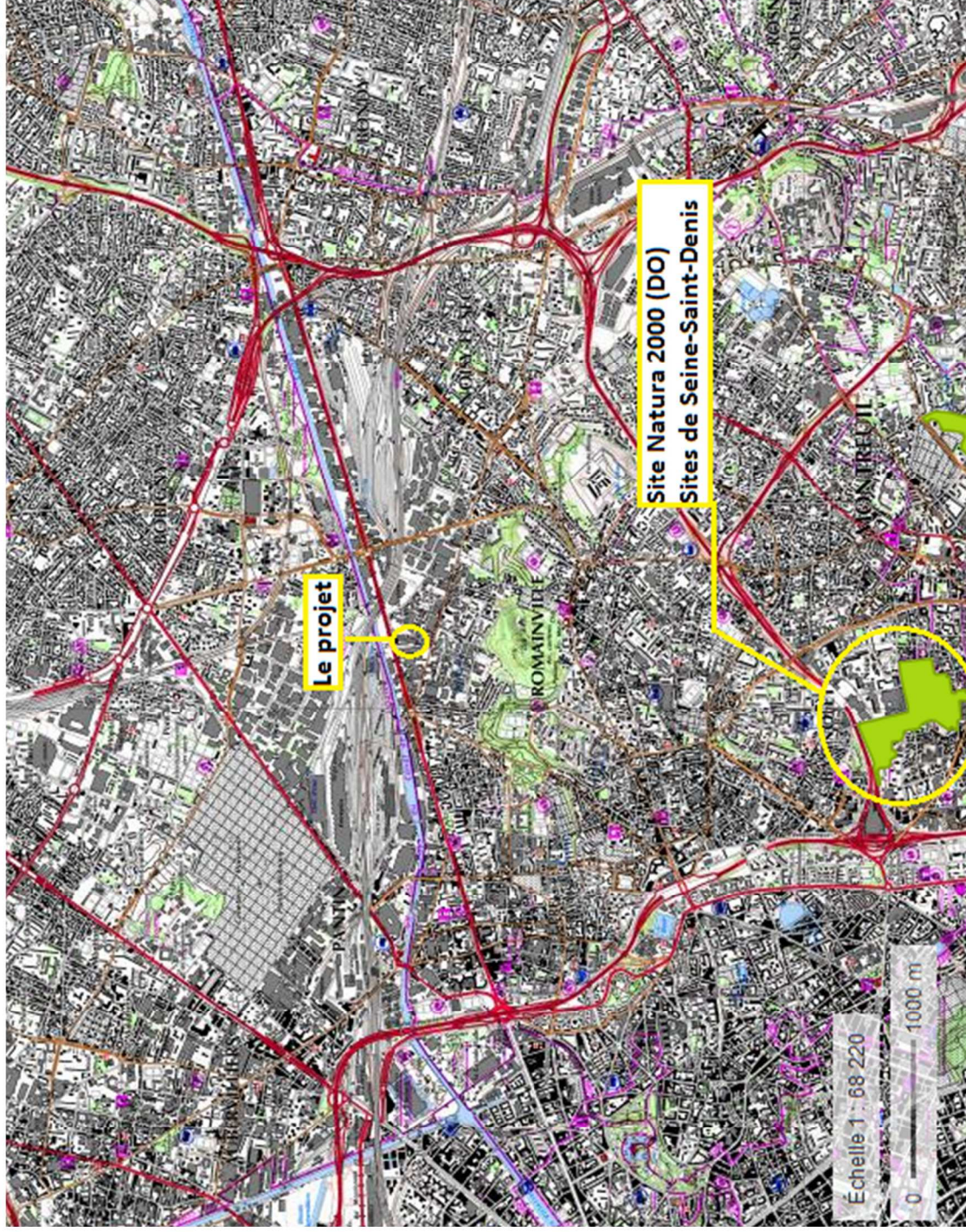


Figure 11 : Positionnement du projet par rapport au réseau NATURA 2000